



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du mardi 26 juin 2023

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 26 juin 2023 (2 conseillers étaient absents).

La séance a débuté avec l'acceptation à l'unanimité de la démission de Monsieur François Smets en tant que Conseiller communal. Comme le prévoit la loi, le conseiller qui démissionne est remplacé par le candidat de la même liste ayant obtenu le plus de voix et se trouvant encore dans les conditions d'éligibilité. Madame Laura Liesse, candidate sur la liste « Beauvechain Ensemble » et réunissant toutes les conditions, est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère communale effective. Elle achèvera le mandat de Monsieur François Smets, le remplacera également aux assemblées générales du Centre culturel de Beauvechain, de l'intercommunale ECETIA, du Crédit Social du Brabant Wallon et rejoint l'équipe des représentants de la Commune au sein de l'Agence locale pour l'Emploi. Ces remplacements ont tous été approuvés à l'unanimité.



Les conseillers ont également accepté à l'unanimité la démission de Monsieur François Smets en tant que Conseiller de l'Action sociale. Il est remplacé par Monsieur Freddy Gilson, élu de plein droit.

FINANCES

Le Directeur financier a ensuite présenté le compte communal pour l'exercice 2022, qui a été approuvé à 16 voix pour et une abstention (Intérêts communaux).

Dans son analyse financière, Monsieur Stéphane Van Vlieberge présentait le compte 2022 et donnait au Conseil communal un éclairage sur la politique financière menée au cours de ces dernières années.

Le compte budgétaire est le reflet de l'exécution du budget au cours de l'exercice. Il récapitule, après la clôture de l'exercice, la mesure dans laquelle les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses ont été réellement réalisées. Le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) distingue deux services :

- Le service ordinaire comprend l'ensemble des recettes et dépenses destinées à permettre la vie courante de la commune. Ces recettes et dépenses présentent le plus

souvent un caractère récurrent (frais de personnel et de fonctionnement, transferts de capitaux vers le CPAS et la zone de police, charges financières, recettes fiscales, subsides pour l'emploi, dividendes, etc...);

- Le service extraordinaire représente l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine communal : il s'agit essentiellement des dépenses d'investissement et des recettes destinées à les financer (emprunts, subsides, fonds de réserve,...).



APERCU GLOBAL DU RESULTAT BUDGETAIRE

Le résultat budgétaire est le suivant :

Recettes ordinaires : 9.479.479,92

Dépenses ordinaires : -8.223.406,26

Boni du service ordinaire : 1.256.073,66

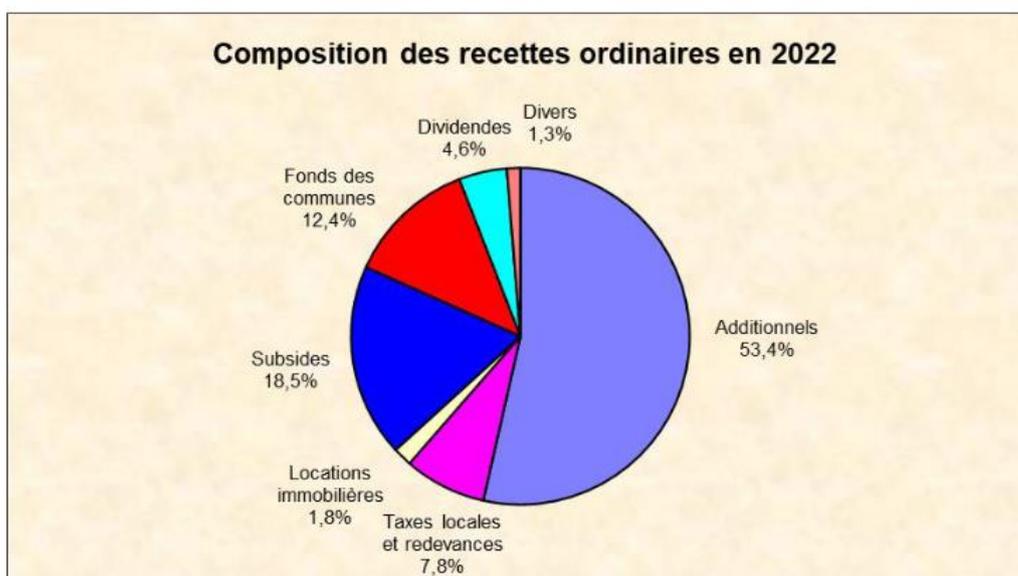
Recettes extraordinaires : 4.395.440,07

Dépenses extraordinaires : 4.409.650,30

Mali du service extraordinaire : 14.210,23

RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires de l'exercice propre d'un montant de 7.799.915,93 €
sont constituées par les rubriques suivantes :



Additionnels		4.167.778	53,4%
- impôts des personnes physiques (IPP)	(IPP)	2.734.501	35,1%
- précompte immobilier (Prl)	(Prl)	1.321.390	16,9%
- taxe circulation		111.887	1,4%
Taxes locales et redevances		610.533	7,8%
- taxe immondices		396.310	5,1%
- taxe publicité		21.942	0,3%
- taxe secondes résidences		19.200	0,2%
- taxe immeubles inoccupés		2.080	0,0%
- taxe raccordement égout		0	0,0%
- redevances sacs poubelles		3.157	0,0%
- redevances prestations administratives diverses		10.955	0,1%
- redevances enseignement		54.141	0,7%
- redevances crèches		70.226	0,9%
- redevances plaines de jeux		11.817	0,2%
- concessions cimetières		5.050	0,1%
Locations immobilières		142.603	1,8%
Amendes administratives		9.803	0,1%
Subsides		1.442.388	18,5%
- enseignement : frais de fonctionnement		129.939	1,7%
- emploi		1.184.432	15,2%
- autres		128.016	1,6%
Fonds des communes		964.472	12,4%
- dotation principale		890.393	11,4%
- autres		74.079	0,9%
Dividendes		357.253	4,6%
- IPFBW		357.253	4,6%
Placements		4.820	0,1%
Intérêt des placements		4.820	0,1%
Divers		100.266	1,3%

La plus grosse part des recettes provient **des additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques** (IPP = 38,3 %). La perception des recettes varie malheureusement fortement d'une année à l'autre en fonction des recouvrements et versements réalisés par l'état.

Les facteurs suivants peuvent influencer l'évolution des recettes des additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) :

- Les variations du rythme d'enrôlement du SPFF
- La composition des revenus (augmentation/diminution ou remplacement par des allocations de chômage ou de pension) ;
- La démographie (le nombre d'habitants et plus précisément de travailleurs actifs).

Le niveau des **additionnels au Précompte Immobilier (Prl)** est en baisse en 2021 à la suite de la régionalisation et des problèmes de perception par le SPW, mais en progression pour l'année 2022 (+ 3,38 % par rapport à 2020 et 13,2% par rapport à l'année 2021) et s'établit à

un montant total de 1.321.390 EUR. La régularisation des informations cadastrales « enquête de confort » réalisée en 2020 par la commune auprès des habitants a un impact sur les recettes et s'additionnera en 2023 avec les effets de l'inflation.

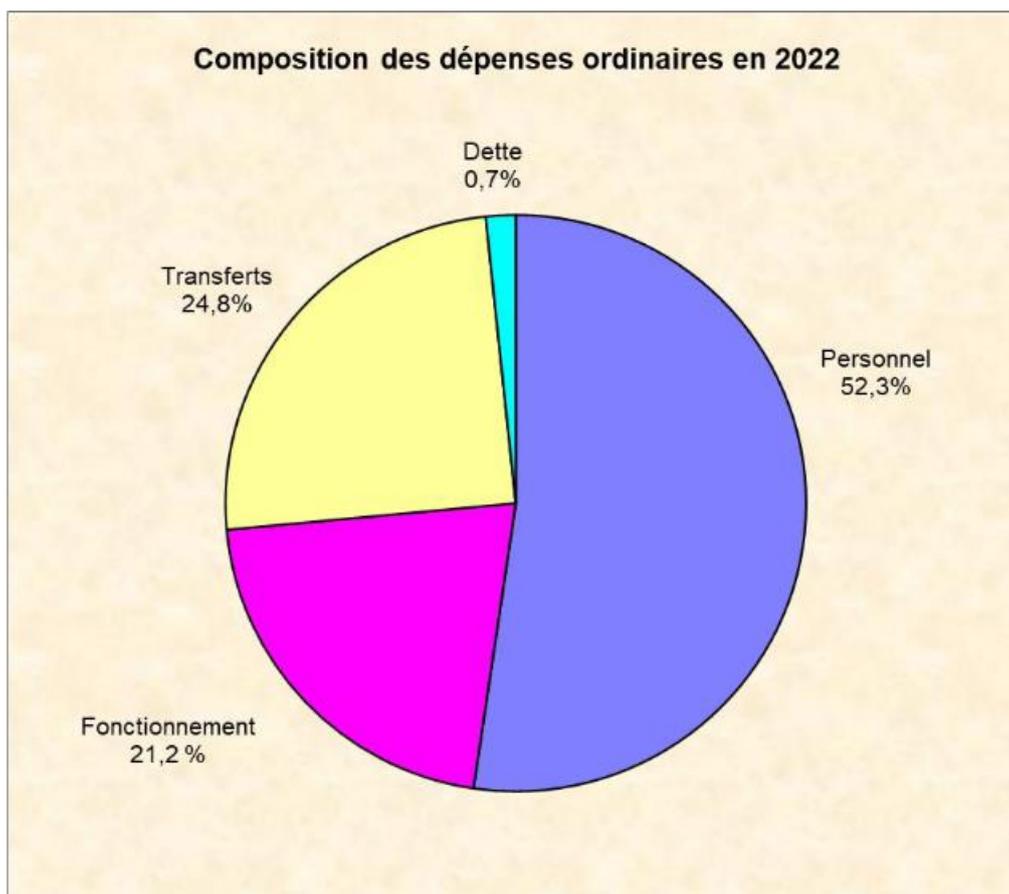
La source la plus importante des **taxes locales** est constituée par la taxe immondices : cette taxe permet de respecter la réglementation en matière de « coût-vérité ». La taxe dans son entièreté sert à couvrir les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Les **subsidés** que nous percevons au niveau du service ordinaire restent stables en 2022 et représentent 18,5 % des recettes : ils concernent surtout l'emploi (APE) et l'enseignement.

Le **fonds des communes** est une dotation récurrente attribuée aux municipalités par la Région wallonne sur base de critères socio-économiques divers.

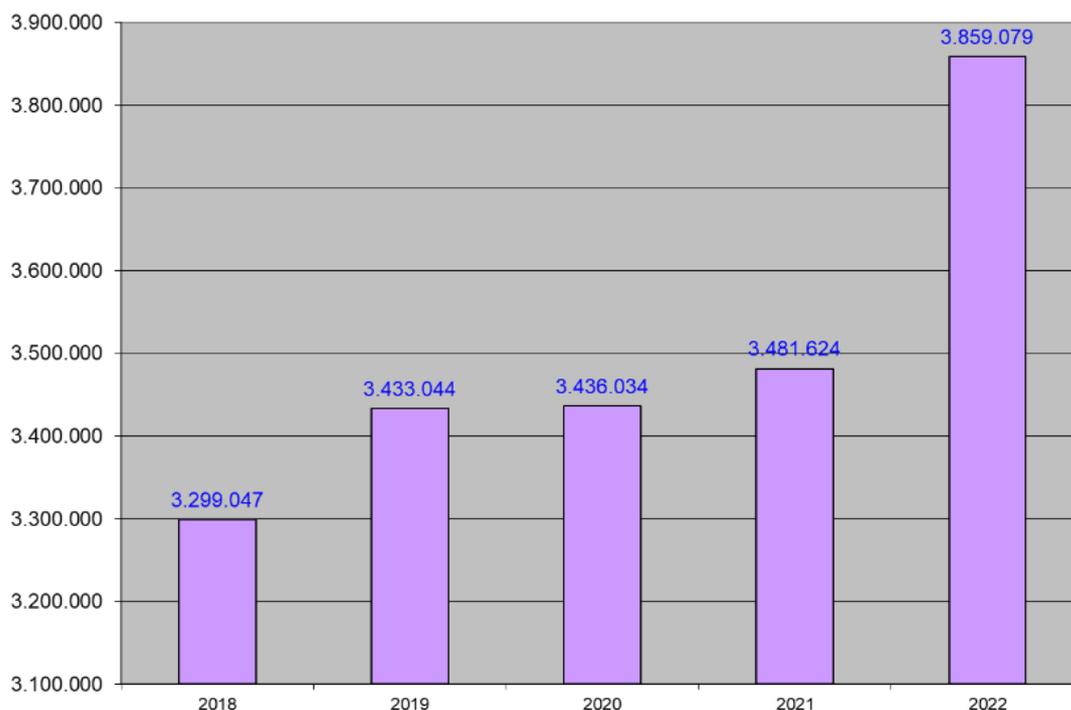
DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires de l'exercice propre d'un montant de 7.374.571 € sont constituées par les rubriques suivantes :



Personnel	3.859.079 €	52,3%
Fonctionnement	1.563.470 €	21,2%
Transferts	1.829.852 €	24,8%
- Zone de police	832.033 €	11,3%
- CPAS	520.715 €	7,1%
- Zone de secours	199.871 €	2,7%
- ISBW	107.663 €	1,5%
- CCB	57.515 €	0,8%
- autres	112.055 €	1,5%
Dette	122.170 €	1,7%
- à charge de la commune	112.468 €	1,5%
- à charge du CRAC	9.702 €	0,1%

Dépenses de personnel



Les dépenses de **personnel** regroupent essentiellement les traitements, les charges patronales et les cotisations pour les fonds de pensions des mandataires, du personnel administratif et ouvrier de même que celui engagé pour la crèche. Elles représentent 52,3% des dépenses de l'exercice propre. Le résultat 2022 (+10,8%) est en forte augmentation par rapport à 2021 compte tenu des éléments suivants :

- L'augmentation de l'indice santé de 9,25% et l'indexation des salaires de 2% à cinq reprises au cours de l'année 2022 (février, avril, juin, septembre et décembre) ;

- Le nombre d'ETP en augmentation (+2,16) dans le cadre des subventions « POLLEC » et « Bouclier Bleu », d'un agent supplémentaire au service de l'urbanisme et du remplacement de trois départs à la pension ;
- Les annales, nominations et évolutions de carrière d'agents ;
- La diminution du rendement des fonds de pension (avec les taux négatifs, le marché a été dénoncé par Belfius avec résiliation au 31.12.2022)

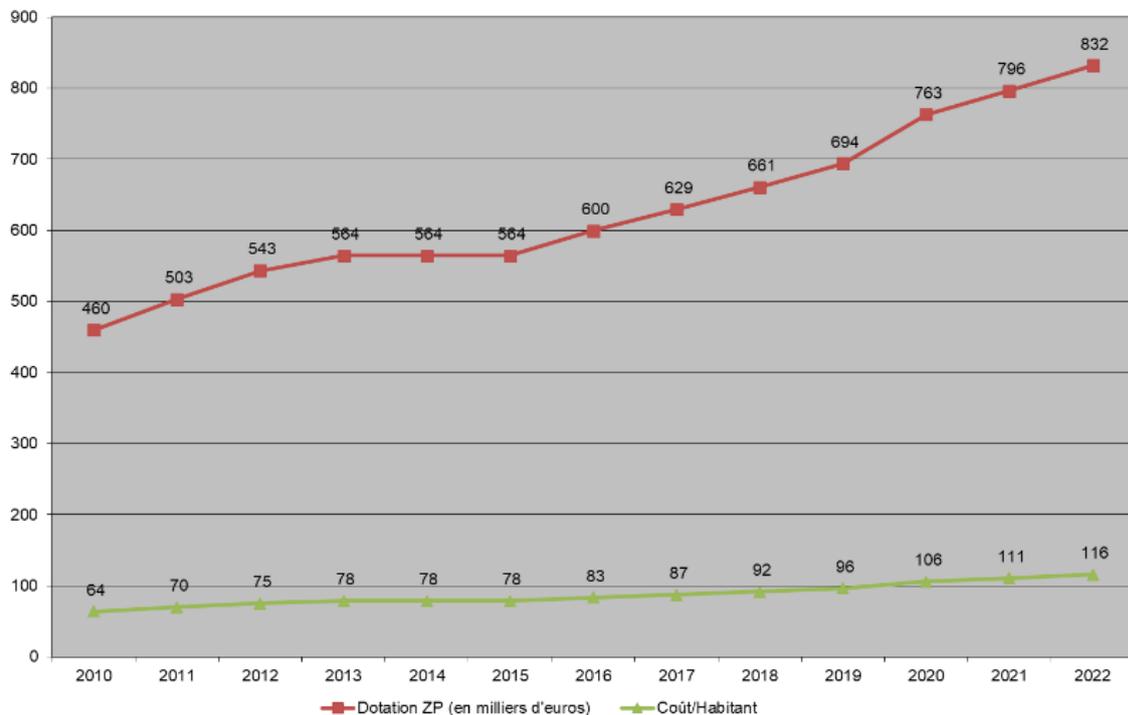
Les dépenses de **fonctionnement** concernent l'activité courante des services communaux (fournitures de bureau, frais de téléphone et de correspondance, frais liés à la consommation d'eau et d'électricité, combustibles pour les véhicules et les bâtiments, assurances, frais de formation, de maintenance informatique, etc.). Elles représentent 21,2 % des dépenses de l'exercice propre. Elles sont maintenues sous contrôle avec un pourcentage de dépenses identique à celui de 2021.

Les dépenses de **transfert** représentent les subventions que la commune octroie à des tiers dans des domaines relevant de l'intérêt communal. Elles comprennent essentiellement les dotations en faveur :

- **de la zone de police**

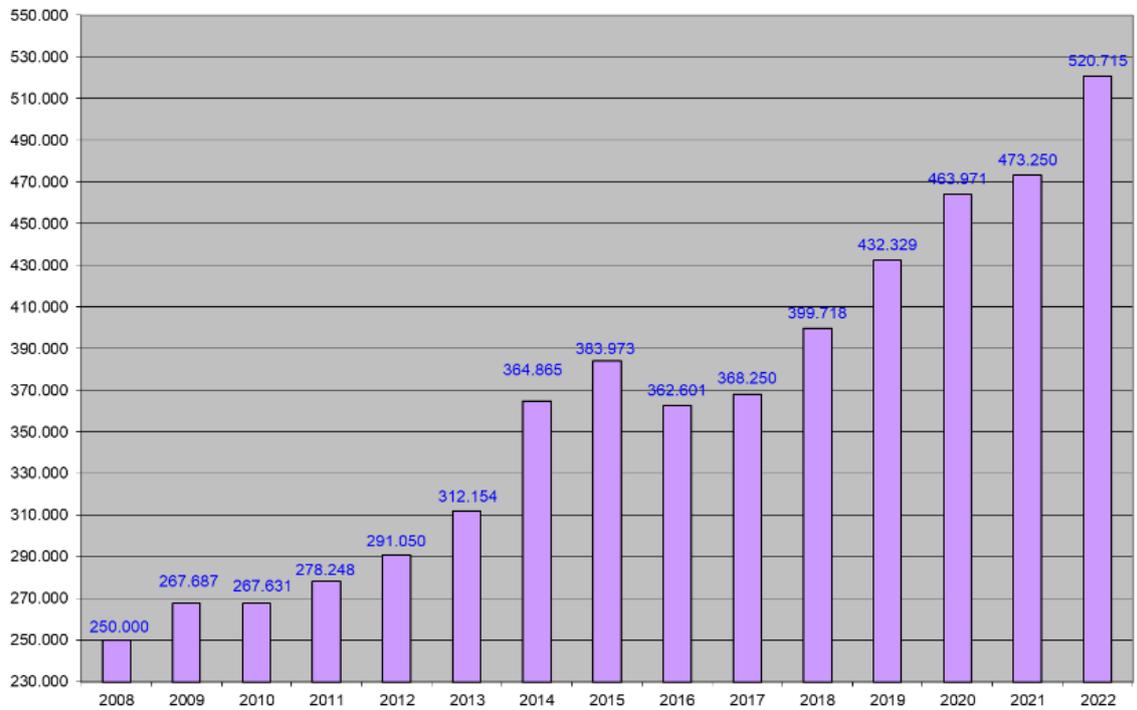
Dotation communale à la zone de police

Evolution de la dotation de la Zone de Police



- du CPAS

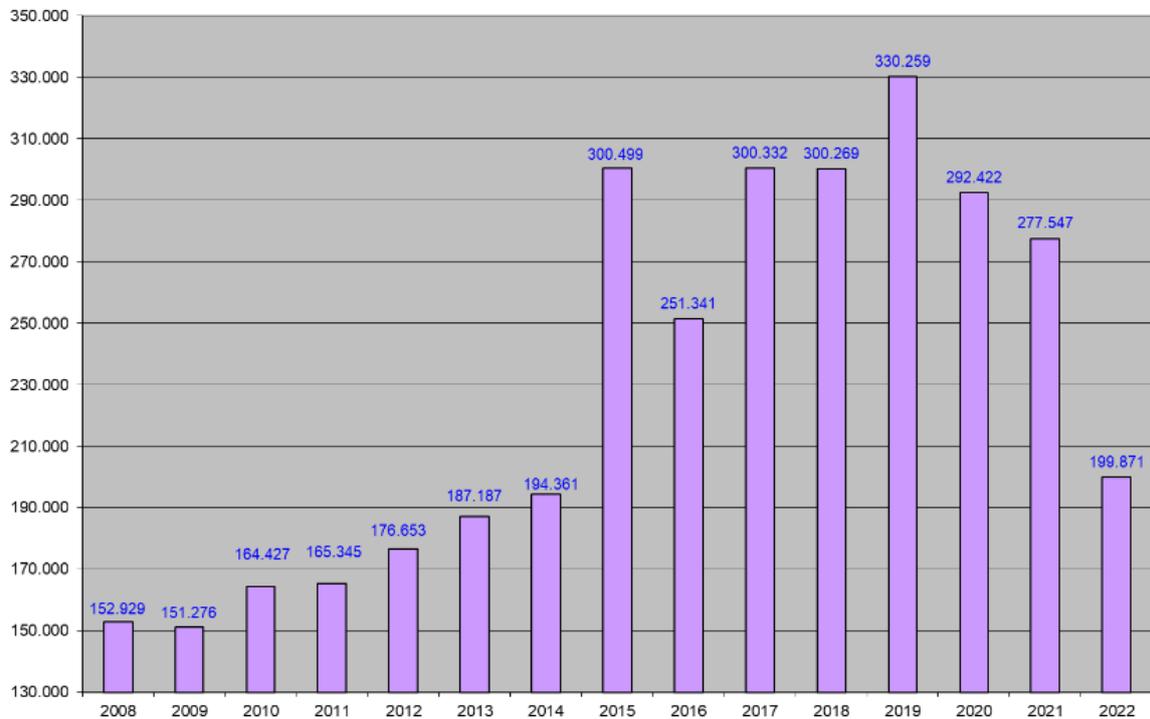
Dotation au CPAS



La dotation du CPAS a été augmentée (+10%) en modification budgétaire de l'exercice 2022 suite aux besoins en matière d'aide sociale et l'inflation importante au cours de l'année.

- **de la zone de secours**

Dotation pour la zone de secours

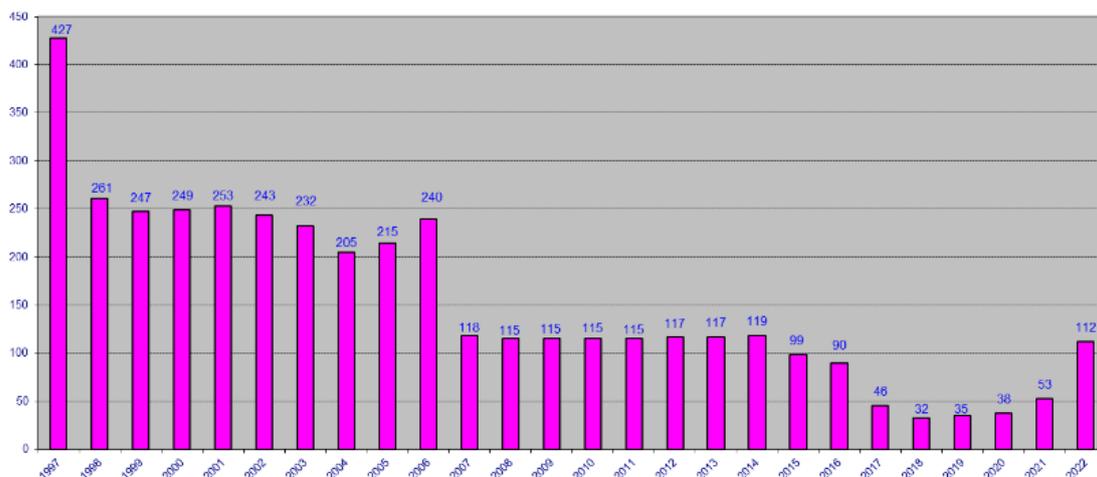


Il faut tenir compte que des prélèvements sur les fonds de réserve ordinaire ont été effectués par la zone de secours pour neutraliser les charges et les effets de l'inflation.

Les dépenses relatives à la dette sont constituées par les charges financières à payer par la commune :

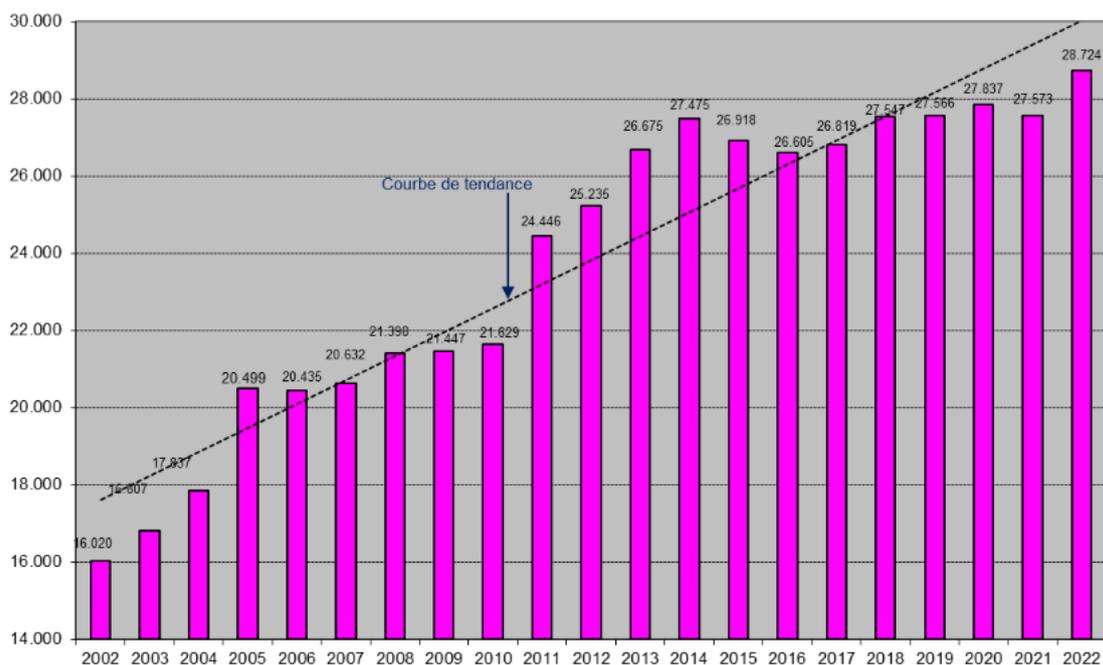
- Les charges d'intérêts des ouvertures de crédits liées au nouveaux emprunts contractés durant l'exercice ;
- Les charges d'intérêts des emprunts consolidés contractés durant les exercices antérieurs ;
- Les remboursements en capital de ces emprunts.

Charges financières à payer par la commune (en milliers d'euros)



Politique d'investissement et de financement

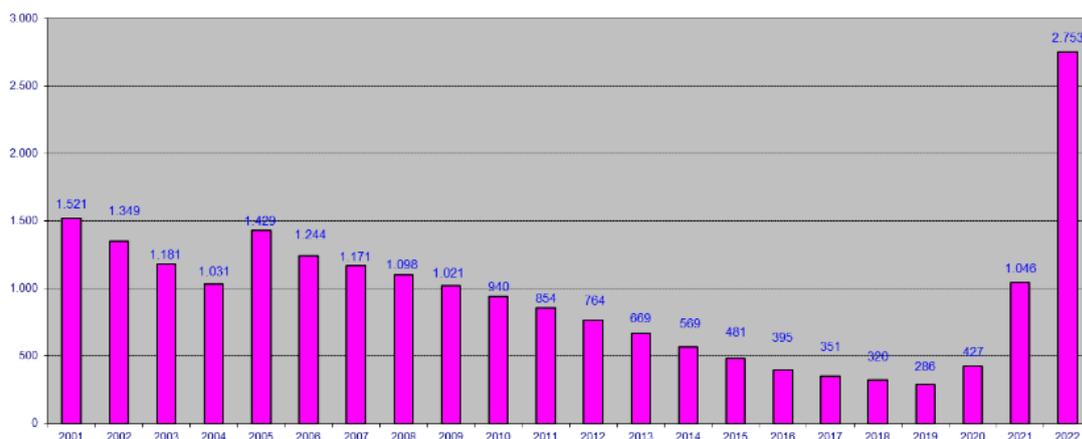
Evolution du patrimoine (en milliers d'euros)



La courbe de tendance représentant l'évolution du patrimoine indique une politique d'investissements soutenue qui se stabilise ces dernières années.

DETTE

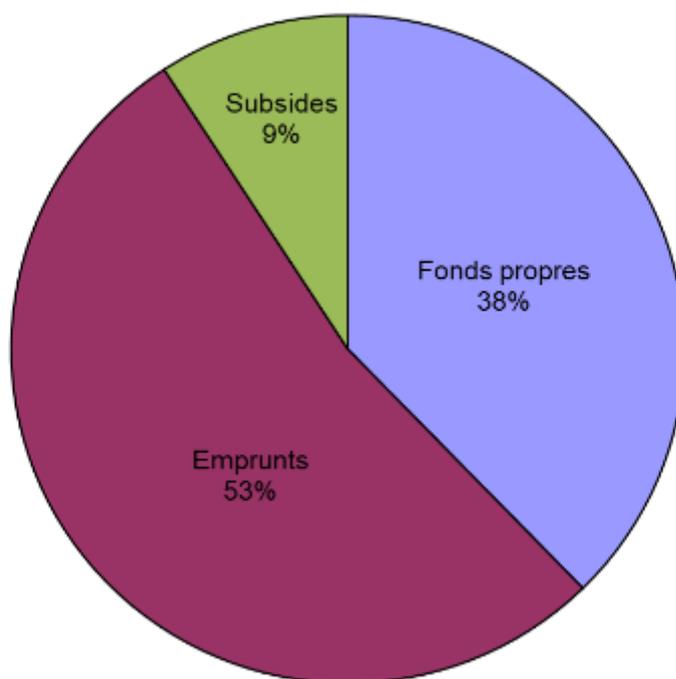
Encours de la dette à charge de la commune (en milliers d'euros)



Entre 1998 et 2019 les financements ont été réalisés sur fonds propres et subsides. Il n'y a qu'un seul emprunt qui a été conclu pour un montant de 559.775 € en 2005 pour l'école de la Bruyère. En 2022, des commandes d'emprunts ont été effectuées pour un montant total de 1.810.107 € avec des ouvertures de crédits pour les projets suivants :

- 962.128,18 EUR - Voirie - Travaux d'aménagements : Saint-Corneille
- 371.774,70 EUR - Bâtiments - Travaux d'aménagements - TLG : Maison de la mémoire
- 350.000,00 EUR - Espaces verts - achat de véhicules : tracteur à bras de fauche
- 40.000,00 EUR - Eclairage LED - 171 pts
- 38.893,10 EUR - Voirie - Travaux d'aménagements : Stabilisation Bruyère St-Martin
- 25.000,00 EUR - Plaines de jeux - Aménagements aux terrains & équipements : L'Ecluse & H-M
- 20.000,00 EUR - Voirie - Travaux d'aménagements : Garde-Corps Bruyère St-Martin
- 2.310,80 EUR – Bâtiments - Travaux d'aménagements : Cure de La Bruyère

Des investissements ont été financés en 2022 pour 3.409.576 EUR, soit deux fois plus que lors de l'exercice 2021. Le recours à l'emprunt s'avère nécessaire pour compenser l'absence de subvention pour le financement de certains investissements.



La première modification du budget communal 2023 a également été approuvée avec 13 voix pour et 4 abstentions (ECOLO et Intérêts communaux).

Rémunérations des Conseillers

Le Conseil a arrêté à l'unanimité les rémunérations des membres du Conseil communal reprenant le relevé individuel et nominatif des jetons et rémunérations perçus dans le courant de l'exercice comptable 2022.

- ➔ Les membres du Collège communal (Bourgmestre et échevins) perçoivent une rémunération du fait de l'exercice de leur mandat. Ils ne perçoivent pas de jetons de présence supplémentaires lorsqu'ils assistent aux réunions du Conseil communal ou de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).
 - ➔ Les membres du Conseil communal et de la CCATM perçoivent des jetons de présence lorsqu'ils assistent aux réunions.
 - ➔ Aucun avantage en nature n'est alloué par l'Administration communale aux mandataires et personnes non élues siégeant au sein des instances de la Commune ou désignés par celles-ci. Les jetons et rémunérations mentionnés dans le rapport de rémunérations sont exprimés en montants annuels bruts.
-

CULTURE

Le Directeur du Centre culturel de Beauvechain a présenté son contrat-programme 2025-2029 reprenant leur action actuelle, le processus d'analyse partagée qu'il a mené, le projet d'action et le plan financier pour la période 2025-2029, les projets de conventions qui lieront le Centre à la Commune de Beauvechain pour la période 2025-2029.

Le tableau fixant les interventions en services ou en subventions indirectes de la commune de Beauvechain a également été présenté. Il s'agit ici :

- des interventions du service technique et d'entretien,
- d'un agent administratif à concurrence d'un quart-temps,
- de la mise à disposition d'un photocopieur et de son alimentation en papier,
- d'un bâtiment et d'une salle communale hébergeant le Centre culturel et des autres salles communales pour leurs activités dans le cadre du contrat-programme 2025-2029.

Le Centre culturel est financé par la Fédération Wallonie Bruxelles, la Province du Brabant wallon et la Commune.

Le Conseil communal a approuvé la demande de reconnaissance du Centre culturel pour un Projet d'Action Culturelle 2025-2029, et décidé d'accorder une intervention financière équivalente à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles par 16 voix pour et une abstention (Intérêts communaux).



Aide aux associations locales

La Commune met **gratuitement** à disposition des associations locales (toute association ou personne morale qui ne poursuit pas un but de lucre, dont le siège social se situe sur le territoire de la Commune de Beauvechain et/ou qui exerce principalement ses activités sur le territoire de la Commune de Beauvechain, et qui est reconnue comme telle par le Collège communal) *les locaux, salles et installations communales, le personnel et le charroi du service technique*. **Afin d'estimer le montant des subventions en nature** accordées aux associations locales, des tarifs sont fixés. Le Conseil communal a décidé par 16 voix pour et une abstention (Intérêts communaux) d'adapter ceux-ci en fonction de l'évolution des charges courantes et l'augmentation des salaires.

Un groupe de travail pour la Transparence

Composé d'un représentant de chaque groupe politique, de la Présidente du conseil et de la Directrice générale pour en assurer le secrétariat, ce groupe de travail initié à la demande de Monsieur Antoine DAL, Conseiller communal ECOLO, a été mis sur pied afin de creuser les thématiques de la transparence administrative et la bonne gouvernance et de formuler des propositions concrètes au Conseil communal. Entre mars et mai 2023, 3 réunions ont eu lieu. Le groupe de travail est actuellement composé de Monsieur Benjamin GOES, Echevin, Madame Anne-Marie VANCASTER, Présidente du conseil communal, Monsieur Antoine DAL représentant le groupe « ECOLO », Monsieur Claude SNAPS représentant d'« Intérêts communaux », Monsieur Eric EVRARD représentant de « NENA », Madame Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale et secrétaire du groupe de travail.

Le Conseil communal a pris connaissance des comptes-rendus des réunions du Groupe de travail « Gouvernance et transparence » et décide à l'unanimité de soutenir la démarche d'information du processus de labellisation ELOGE.

Une nouvelle crèche à Beauvechain : où en est-on ?

Le 29 août 2022, le Conseil communal marquait son accord de principe sur l'octroi d'un droit d'emphytéose d'une durée de 25 ans sur une parcelle de la rue Auguste Goemans à Hamme-Mille au Centre Régional de la Famille et de l'Enfance (C.R.F.E.) afin que celui-ci puisse obtenir des subsides dans le cadre de l'introduction d'un projet de création d'une crèche de 42 places. Les premières étapes de l'avancée du dossier ont révélé que pour bénéficier des subsides nécessaires à la construction de la crèche, l'A.S.B.L. doit pouvoir disposer d'un droit réel sur le terrain où la construction sera établie pendant une **période de cinquante ans**, cette opération ne présentant aucun désavantage pour la Commune. Le Conseil communal prend une décision de principe dans ce sens à l'unanimité.

Pour rappel, l'objectif du C.R.F.E. est de concrétiser l'ensemble des composantes du projet (esquisses, conception architecturale et plans, approbation des cahiers des charges et mise en œuvre des travaux) et des obligations administratives (dossier de candidature, permis d'urbanisme, attribution des marchés publics) pour la fin septembre 2025.

L'éclairage public restera éteint la nuit jusqu'au 30 septembre 2023. Des exceptions sont prévues lors de festivités comme le Bal du 21 juillet et les Fêtes de Wallonie.



Des nouvelles règles en matière de stationnement !

Afin de sécuriser les déplacements des citoyens, et notamment des usagers faibles, et après visite sur place du SPW Mobilité Infrastructures, des nouvelles mesures de circulation ont été prises : interdictions de stationner, délimitation de zones de stationnement, etc. concernant les rues du Moulin à Eau, de Beauvechain, de la Bruyère St-Martin, et de l'Etang. Les nouvelles mesures seront signalées après approbation du règlement par le SPF « Mobilité et Transport ». Le Conseil communal a approuvé le règlement complémentaire avec 13 voix pour et 4 abstentions (ECOLO et Intérêts communaux).

À huis clos, les Conseillers ont voté des désignations et nominations de membres du personnel communal.

La séance a finalement été rouverte au public qui a pu assister aux prestations de serment de la Directrice de l'Ecole communale ainsi que de quatre agents administratifs.

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !